

LA COMMUNE DE PARIS

MONITEUR DES CLUBS

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ.

S'adresser, pour toutes les communications, au citoyen **Sonnier**, 25, rue Blanche. (Aff. anch.)
L'un des gérants, rédacteur en chef : **CAHAIGNE**.

ON S'ABONNE A PARIS :
RUE BLANCHE, 25.

Paris. 6 fr.
5 mois. 12
6 — 24
Un an. 50



Paris, 11 mars.

Un journal anglais, le *Times*, s'exprimait ainsi à propos de la révolution sociale de février :

« L'épée peut défaire ce qu'a fait l'épée et le vœu des assemblées nationales peut abroger les décrets les plus solennels de cette assemblée; mais lorsqu'un gouvernement est tombé par le mépris d'une nation, il périt sans laisser aucune trace derrière lui. »

Vous l'entendez, le mépris d'une nation! L'expression est juste, elle est même indulgente. Pourquoi donc certains d'entre vous rêvent-ils encore une régence? Est-ce que le vol de la caisse d'épargne ne vous a pas suffisamment instruits sur le compte des administrations princières? Est-ce que la royauté, mineure ou majeure, ne vous montre pas l'existence nécessaire de courtisans, race ignoble dont les services ne se paient qu'en argent?

Mais cet argent, qui le donne? N'est-ce pas vous, pour un certain chiffre, commerçants de tout degré? Nous ne parlons pas encore du peuple. Qui ne sait aujourd'hui que les hommes parqués dans cette classe, selon l'école monarchique, n'ont pas même de quoi se suffire? Lisez à ce sujet les pages de l'élève de Smith, J.-B. Say; il vous apprendra, bien qu'il ne soit pas des nôtres, que beaucoup d'ouvriers meurent de besoin... à la longue, il est vrai; mais en sont-ils moins morts? Consultez aussi Ricardo.

Laissons donc pour un instant l'ouvrier, et revenons au commerçant.

Le commerçant a peur, et la peur ne raisonne guère. Tel garde national qui tuerait impitoyablement le vaurien volant un objet de peu de valeur, pâlit et se signe à l'idée qu'on pourrait tuer, à bien plus juste titre, les misérables qui, tout en restant dans l'ombre, ne manquent jamais de pousser à la réaction pour satisfaire leur cupidité. En fait d'histoire révolutionnaire, bien des négociants en sont encore aux contes de leur nourrice.

Pourquoi ont-ils peur? Le contraste d'un roi volant la caisse d'épargne et d'ouvriers sans pain gardant des trésors n'est-il pas assez frappant?

Ils ont peur! de quoi? serait-ce de voir l'ouvrier réclamant, exigeant la consécration de son droit? Je crains bien que là ne soit le mot du problème. Tel habitué à vivre dans une certaine aisance ne s'est jamais avisé d'arrêter sa pensée sur le sort de ces malheureux qui se mettent à la demi-ration afin de soutenir femme et enfants? Ces privilégiées, selon la charte, ne se sont jamais dérangées afin de visiter l'asile de la misère; ils n'ont pas entendu les cris du pauvre nourrisson qui ne trouve plus d'aliment au sein épuisé de sa mère.... Mais laissons ces douloureuses images; prenons l'homme plus près de la terre; rejetons-le dans sa faiblesse, dans sa valeur isolée, dans son rien.

L'ouvrier des barricades vous déplaît, messieurs; vous seriez aises de n'être plus en contact immédiat avec lui. Pourtant si vous vouliez être justes, vous reconnaîtrez qu'il a payé sa dette plus que personne. Pour vous convaincre de cette vérité, comptez les morts, messieurs, et, la main sur le cœur, dites-nous si les plus grands sacrifices ne sont pas de son côté.

Et puis, d'où vous vient tant d'arrogance? Est-ce que vous êtes pétris d'un autre limon que l'ouvrier? Madame votre mère aurait-elle eu le privilège de vous former une nature à part? Non; les expériences passées sont contre vous: Hoche sortait du chenil d'un roi!

Vous mettez de la prétention à vous dire religieux. Observez-vous les pratiques du culte? Allez-vous à la messe? Communiez-vous? Non, pour la plupart. Cependant on vous proclame chrétiens. L'Évangile dit: « Aimez-vous les uns les autres. »

Croyez-le bien: Dieu, la source de toute justice, ne vous a point créés pour dédaigner et opprimer les pauvres, vos semblables toujours, vos supérieurs souvent, lorsque dans les moments perdus pour le travail du corps, ils peuvent exercer leur intelligence et interroger leur cœur.

Laissez donc de côté vos folles idées de régence; ne consultez que votre raison, que l'inspiration d'une bonne âme; et surtout, séparez-vous, une fois pour toutes, de ces dynastiques calculant toujours leur opposition à l'échelle graduée de leur mesquine ambition et du bien-être de leur famille.

N'oubliez pas que ces hommes, après vous avoir donné rendez-vous sur la place publique, ont lâchement déserté sur l'ordre de l'insolent que nous avons renversé.

L'ouvrier n'a pas agi de même; il se faisait tuer à son poste. Après la victoire, comment s'est-il montré? Digne, calme, souffrant la faim plutôt que de méfaire; et vous comptez cela pour rien!

L'ouvrier est né votre égal, ne l'oubliez pas. Si, jusqu'à nos temps, il a patiemment porté sa lourde charge, le 24 février l'affranchit pour toujours. Il est né votre égal, il veut l'être, il le sera.

Secouez donc vos préjugés de caste, soyez justes; alors vous n'aurez plus peur, et nous vivrons en frères, selon la loi de Dieu.

Actes officiels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire, considérant que le

droit électoral par lequel s'exerce la souveraineté du peuple doit être assuré et facilité par tous les moyens,

Décète :

Art. 1^{er}. Les extraits de naissance qui seraient nécessaires pour établir l'âge des électeurs et pour l'exercice du droit électoral seront délivrés gratuitement à chaque citoyen qui les réclamera.

Art. 2. Ces extraits, ne pouvant servir que pour cet objet, seront remis et déposés à la mairie de la commune; ils seront marqués d'un cachet portant ces mots : *Élection de l'assemblée nationale*.

Fait à Paris, en l'hôtel de ville.

Les membres du Gouvernement provisoire,

ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, ALBERT, MARIE, CRÉMIEUX, DUPONT (de l'EuRE), LOUIS BLANC, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, LAMARTINE.

Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,

PAGNERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire, convaincu que de toutes les libertés, la liberté de conscience et la plus précieuse et la plus sainte,

Arrête :

Les citoyens détenus par suite de condamnations prononcées contre eux pour faits relatifs au libre exercice du culte, seront immédiatement rendus à la liberté, s'ils ne sont retenus pour d'autre cause.

Toute poursuite commencée est abolie. Remise est faite des amendes prononcées et non encore acquittées.

Le ministre de la justice et le ministre des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (de l'EuRE), LAMARTINE, MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ALBERT, MARIE, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, ARAGO.

Le secrétaire du Gouvernement provisoire,

PAGNERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire de la République, Considérant que le 24 février dernier, les militaires détenus dans les deux prisons militaires de Paris ont été mis en liberté par le peuple;

Considérant que ces hommes n'étaient pas tous détenus pour des fautes contre la discipline, et qu'il s'en trouvait trente-cinq qui avaient commis des crimes et des délits communs, tels que vols, effractions, fraudes envers des citoyens ou des militaires, coups et blessures, attaques contre les propriétés, etc.;

Sur la proposition du ministre de la guerre,

Arrête :

Art. 1^{er}. Amnistie pleine et entière est accordée aux hommes qui étaient détenus, le 24 février, dans les prisons militaires: des ordres seront donnés pour que ces hommes soient immédiatement réintégrés dans l'armée.

Art. 2. Seront recherchés immédiatement et réincarcérés les trente-cinq militaires qui étaient détenus pour des crimes ou délits communs. Ces hommes pourront être compris ultérieurement dans un travail de grâce s'ils s'en rendent dignes par leur conduite.

Art. 3. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 7 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (de l'EuRE), ARAGO, ALBERT, CRÉMIEUX, FLOCON, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, LOUIS BLANC, MARRAST, MARIE, LEDRU-ROLLIN.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,

PAGNERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Emprunt national.

Arrêté.

Le ministre des finances, Vu le décret du 9 de ce mois relatif à l'emprunt national de 100 millions,

Voulant régler les formes d'exécution dudit emprunt,

Arrête :

Art. 1^{er}. Les versements prévus par l'art. 3 du décret précité seront reçus, à Paris, à la caisse du receveur central et des receveurs d'arrondissement de la Seine, et dans les départements, aux caisses des receveurs généraux et particuliers des finances.

Chaque versement donnera lieu à la délivrance d'un récépissé à souche et à talon, qui sera visé et contrôlé conformément aux règlements en vigueur.

Dans les cinq jours du versement à Paris, et dans les quinze jours pour les départements, le récépissé sera échangé aux mêmes caisses contre une inscription de rente 5 p. 100 au pair nominative.

Toutefois, sur la demande du titulaire, cette inscription nominative pourra être convertie en une rente au porteur.

Les versements opérés pour l'emprunt national ne seront pas inférieurs à 100 fr. et devront être arrondis par multiple de 20 fr.

Art. 2. Les souscripteurs qui n'effectueraient pas en une fois leur versement, en pourront réaliser le montant ainsi qu'il suit :

Un tiers immédiatement,

Un tiers au 15 avril,

Un tiers au 15 mai.

L'inscription de rentes ne pourrait être réclamée qu'après la totalité des versements.

Le membre du Gouvernement provisoire,

ministre des finances,

GARNIER-PAGÈS.

Les dispositions de l'instruction du Gouvernement provisoire du 8 mars courant pour l'exécution du décret du 5 du même mois, relatif aux élections générales, sont applicables, en ce qui concerne les incapacités (n^o 4 de l'instruction), aux élections de la garde nationale.

Sur la proposition du ministre des finances, le Gouvernement provisoire vient de rendre deux décrets qui nous semblent en opposition avec la tendance des institutions républicaines. Ils autorisent le ministre des finances à aliéner les forêts de l'État et les domaines de l'ex-liste civile.

On se rappelle les plaintes unanimes de la presse sur le déboisement du sol national lors des inondations de la Loire. Tout le monde s'accordait à demander une loi sur la conservation des forêts existantes, qui intéressent à un si haut point la sécurité des territoires riverains de nos grands fleuves, les constructions maritimes qui manquent de bois propre aux navires, le chauffage des populations et même la salubrité de l'air et du climat. Comment la République pourrait-elle entreprendre ce que l'ancien régime n'avait pas osé?

Quant aux bois du domaine de l'ex-liste civile, la chambre des députés, les journaux furent encore unanimes pour blâmer les coupes à l'allemande exécutées dans les hautes futaies au profit de la caisse monarchique. Au lieu d'éclaircies, il s'agirait aujourd'hui de coupes radicales! Il est impossible que l'État donne suite à un pareil projet.

Mais du côté politique, la mesure provoquée par le citoyen Garnier-Pagès est bien plus inexplicable encore.

N'est-il pas vrai qu'une des préoccupations principales du gouvernement provisoire est l'organisation du travail, l'intervention de l'État dans les relations des ouvriers, en d'autres termes l'abolition du prolétariat? Ce sera aussi le premier devoir de l'assemblée nationale, après l'établissement de la constitution républicaine.

Eh bien! pour organiser le travail, ne faut-il pas avoir la disposition et le règlement des instruments de travail? C'est là justement ce qui manque à l'État pour résoudre cette difficile question, les instruments de travail, la terre et les capitaux étant encore dans la main des particuliers.

Mais par bonheur, il se trouve que l'État entre en possession des immenses domaines de la liste civile, qu'il a ainsi des terres où organiser le travail agricole, des forêts à exploiter au profit de tous, un vaste atelier naturel où distribuer ses ouvriers sans ouvrage. — Et l'État aliénerait les instruments de travail, s'enlevant ainsi toutes ses ressources futures et tous ses moyens d'action!

Ajoutez qu'en supposant qu'on trouvât des acquéreurs pour ces biens mis en vente, on ne trouverait pas assurément une valeur réelle, et il faudrait faire un sacrifice dont on ne peut prévoir la proportion. Encore est-il probable que les capitalistes ne se hasarderont pas à acheter des domaines dont on pourrait contester au Gouvernement provisoire le droit de disposer. L'assemblée nationale ratifiera-t-elle le décret proposé par M. Garnier-Pagès? Suivant nous, les deux décrets concernant l'aliénation des forêts de l'État et du domaine de l'ex-liste civile sont donc à la fois impolitiques et impaisants.

Nous adjurons le Gouvernement provisoire de rendre, sans perdre une minute, un décret qui ordonne la remise gratuite des extraits de naissance. Ce vœu, déjà émis par nous dans un de nos précédents numéros, nous paraît être de nécessité urgente.

Nos lecteurs ont dû remarquer, dans notre numéro d'hier, comment le roi déchu avait fait main basse sur la caisse d'épargne. Il ne faut pas perdre de vue que les deux cent quatre-vingt-dix millions enlevés en monnaie courante et représentés par des valeurs non disponibles se composent de titres de rentes et actions de canaux, dont l'ex-roi était, de notoriété publique, grand détenteur.

Or, depuis le 21 février, ces valeurs ont subi une dépréciation de 25 pour cent, qu'il ne serait pas juste de faire subir aux déposants. Les biens du duc d'Angoulême, du prince de Joinville, la dotation Montpensier, le domaine privé, enfin tout ce qui appartenait à l'ancienne famille royale, doivent être frappés *a priori* d'une hypothèque destinée à couvrir le déficit causé par les dépositaires infidèles. Tous ces domaines reviennent de droit à la République. et nous avons la certitude que le Gouvernement provisoire l'entend comme nous.

Il ne serait pas même hors de propos de jeter un coup d'œil sur les salines de madame Munoz de Montmor. On ne doit rien négliger.

Un dépôt est chose sacrée; tout le monde le reconnaît. Cependant le plus honnête homme du royaume ne s'est pas fait scrupule de mettre la main dessus.

Voilà un terrible argument à invoquer contre les partisans de la régence. Nous sommes curieux de voir comment s'y prendront MM. Barrot et consorts pour nous prouver qu'il faut se remettre encore à la discrétion de princes qui font si noblement les choses. En attendant, nous donnons la lettre suivante pour servir de contraste à la violation de la caisse d'épargne. Nos lecteurs verront lequel vaut le mieux d'un ouvrier ou d'un roi.

A Monsieur le ministre des finances de la République française.

Citoyen ministre,

Une crise financière redoutable est imminente. Votre patriotisme si connu me dit que vous prendrez des mesures promptes et énergiques pour la surmonter.

Vous allez avoir besoin d'argent. Permettez à un pauvre ouvrier qui, comme le dit Lamartine, est dévoué à la République « TÊTE, CŒUR, POITRINE, » de pouvoir ajouter le mot : « ET BIENS. » J'ai pour toute fortune 300 fr. à la caisse d'épargne; soyez assez bon pour m'inscrire le premier pour une somme de 400 fr., que je tiens à votre disposition trois jours après votre demande, pour vous aider dans l'exécution de telle mesure que ce soit que vous jugerez convenable de prendre pour le bien de la République.

« Que la patrie me pardonne si je garde 100 fr. pour mes besoins; mais depuis six mois je suis sans travail, et je n'en espère pas de suite. Que les sceptiques ne croient pas à un intérêt quelconque dans ma démarche. Je déclare, pour l'exemple, que non-seulement je ne sollicite aucun emploi du Gouvernement, mais encore que je n'en accepterais aucun s'il m'en était offert. Seulement, je me réserve de demander au Gouvernement provisoire de l'ouvrage comme homme de peine, conformément à sa proclamation, si dans cinq ou six semaines je n'aurais encore trouvé en ville ni ouvrage comme ouvrier ni emploi comme commis. Je déclare que mon offre n'est inspirée que par le premier-Paris de la Presse de ce matin.

« Par ma conduite publique pendant et depuis les trois jours, je crois avoir mérité la faveur de voir mon offre acceptée, et je ne doute pas, citoyen, que vous ne soyez assez bon pour y faire droit.

« Recevez, etc.

« MORIOT, ouvrier fumiste, rue Lafayette, 17 ter. »

Compte-rendu des Clubs.

CLUB DES HOMMES LIBRES.
MANIFESTE.

L'an 1848, le 8 mars,
Les citoyens soussignés, réunis dans la salle Montesquieu,

Convaincus que, dans les circonstances présentes, il est du devoir de tous de se rapprocher, de se réunir en société, soit afin de s'éclairer mutuellement sur l'étendue de ses droits et de ses devoirs, soit pour appeler l'attention des assemblées nationales sur les grandes questions sociales qui s'agitent en ce moment, soit enfin (et c'est là le point le plus essentiel) pour établir une tribune populaire où seront discutées les réformes des institutions politiques qui viendraient à s'écarter de leur véritable destination;

Egalement convaincus que l'union sociale n'a pas seulement pour objet la liberté d'un ou de plusieurs individus, la jouissance d'un ou de plusieurs droits, mais la liberté illimitée de tous les citoyens, la possession de tous les droits imprescriptibles inhérents à la qualité d'hommes libres;

Qu'il faut une garantie à la liberté;
Que cette garantie ne sera efficace que quand elle sera suffisante, et qu'elle ne sera réellement suffisante que lorsque les coups qu'on peut porter à la liberté seront impuissants contre la force destinée à la défendre; quand, en un mot, la force destinée à défendre la liberté ne pourra pas l'attaquer, comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce jour;

Qu'il importe au bien de la chose publique que chacun montre sa foi dans ses œuvres, par l'émission au grand jour de ses idées, de ses opinions, de ses principes;

Que pour arriver au résultat demandé, les besoins de la cause démocratique nécessitent d'urgence la création de clubs patriotiques partout où de semblables réunions pourront avoir lieu;

Qu'enfin l'opinion des citoyens français sur la chose publique ne peut avoir un effet salutaire qu'autant que son action sera incessante, sa surveillance et son contrôle journaliers;

Ont arrêté d'un commun accord les dispositions suivantes:

Art. 1^{er}. Il est fondé un club patriotique sous la dénomination de *Club des Hommes libres*.

Art. 2. Les citoyens fondateurs du *Club des Hommes libres* mettent en tête de leurs devoirs la surveillance générale à exercer sur tout ce qui intéresse la chose publique.

Art. 3. Ils étudieront et discuteront la formation et l'organisation intérieure des différentes branches du service public.

Art. 4. Ils étudieront également et discuteront les précautions politiques dont il est sage d'entourer le

pouvoir, afin que toujours utile, il ne puisse jamais être dangereux.

Art. 5. Les séances du club seront quotidiennes. Les membres se réuniront au lieu et à l'heure qui seront ultérieurement fixés.

Art. 6. Tous les citoyens qui désireront faire partie du *Club des Hommes libres* sont invités à se présenter immédiatement et à donner leurs noms soit aux journaux spéciaux des clubs, la *Commune de Paris*, la *République*, le *Tam-Tam républicain*, soit aux commissaires qui se sont volontairement chargés de recevoir les adhésions.

Vive la République!

Fait en séance à la salle Montesquieu, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres du bureau provisoire,

Pellé, avenue de Saint-Cloud, 4 bis, Passy;
Gadon, décoré de Juillet, 3, rue Saint-Lazare;
Navoiseau, rue Coq-Héron, 4 bis;
A. Mallet, 36, rue Saint-Nicolas-d'Antin;
Raux, mécanicien, passage du Havre, 49;
L. Cannel, 21, rue Montorgueil; Guner, tapissier, 106, rue Saint-Lazare; Dubos jeune, 16, rue du Bouloi; E. Lefèvre, président provisoire, rue des Bons-Enfants, 27.

PRINCIPES DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE LA PORTE MONTMARTRE.

(Adoptée sur la proposition du citoyen Debray).
Séance du 6 mars 1848.

La République française est proclamée. Un souffle du peuple a renversé la plus matérielle et puissante des monarchies.

La révolution a été faite par le peuple intelligent et travailleur, accomplie par la démocratie.

Le pouvoir doit puiser sa force dans les éléments démocratiques.

La démocratie, toujours inquiète, sans jamais craindre, doit conserver son attitude énergique.

Combatte les pouvoirs réacteurs, les tendances contre-révolutionnaires, voilà son droit.

Moraliser le peuple, veiller à ce qu'il ne succombe pas dans le duel engagé depuis six mille ans entre l'aristocratie et la démocratie, voilà son devoir.

La force matérielle, la distinction des castes, l'arbitraire, l'accaparement, la ruse et la corruption, c'est l'aristocratie.

La fraternité, l'union, le travail, la morale, c'est la démocratie.

Les aristocrates sont de mauvais citoyens.

La démocratie doit les convertir ou les combattre.

Les démocrates sont les bons citoyens; la patrie doit leur assurer la double existence matérielle et politique.

Dans le gouvernement républicain, le pouvoir est le corps;

La démocratie est l'âme.

Le comité démocratique de la Porte Montmartre a pour but :

La souveraineté du peuple;

La liberté politique et religieuse;

L'équilibre du devoir et du droit;

L'attribution des fonctions publiques à l'intelligence, à la capacité, à la vertu.

La propagande démocratique à l'intérieur et au dehors;

L'appui aux opprimés, la guerre aux oppresseurs;

Il a pour moyen la discussion, et pour *ultima ratio* l'appel au peuple.

Le comité discute toutes les questions qui doivent aboutir à la législation.

Il exprime des vœux, fraternise avec toutes les associations démocratiques, et résume son programme en ces trois mots :

Veiller! avertir! combattre!

Le comité démocratique de la Porte Montmartre, fondé le 26 février dernier, a voté hier sa déclaration de principes. Ce comité, dans ses séances précédentes, a voté : 1^o une adresse au Gouvernement provisoire tendant à la suppression absolue du timbre et du cautionnement pour les productions de la pensée; 2^o une adresse à l'effet d'appeler l'attention soutenue du Gouvernement provisoire sur la distribution des emplois.

Les séances sont publiques; elles ont lieu tous les soirs, 60, faubourg Montmartre, dans le préau de l'école communale.

Signé Cisset, président; Monginot, Debray, vice-présidents; Riardant, Guesnier, A. Janin, secrétaires; Vadet, trésorier.

Certifié conforme :

Debray, l'un des fondateurs.

Le *Times* prend soin d'avertir les Français qu'ils ne doivent pas attendre une révolution à Londres. Nous croyons que personne ici n'a exprimé cette idée; mais nous ne savons si la peinture que fait le *Times* des mœurs populaires de ses concitoyens est de nature à les honorer beaucoup. Que ce qu'on appelle en Angleterre la populace ne soit ni héroïque, ni poétique, ni propre, c'est ce qui n'est pas contestable; qu'au lieu de courir après une victoire, elle coure, comme on nous le dit, après les poches des passants, c'est encore vrai; mais nous ne voyons pas qu'il y ait de quoi tant se vanter. C'est plus sûr, mais c'est tout. Au reste, laissons le journal anglais s'adresser lui-même ses compliments. Voici un passage de l'article du *Times* : « Nous pouvons donner à nos voisins qui habitent les bords de la Seine l'assurance qu'ils ne doivent pas attacher trop d'importance aux bruits d'une prochaine révolution qui pourraient leur arriver de Londres. Ils seraient trop heureux de nous voir suivre leur exemple. Le renard qui avait perdu sa queue recommandait l'exemple à ses amis. Un peuple qui a jeté bas la royauté, et pour toujours, à ce que nous croyons, voudrait bien voir tous les autres peuples suivre également son exemple. Toutefois un gouvernement provisoire ne siège pas encore dans Mansion-house. Clerkenwell n'a pas usurpé les bancs de Saint-Etienne, et les unionistes ne règlent pas le travail et le salaire dans la belle salle où siégeaient les pairs. Il est vrai que cette

semaine Londres a été le théâtre de quelques mouvements.

« Mais la populace de Londres, qui n'est ni héroïque, ni poétique, ni patriotique, ni éclairée, ni propre, est, après tout, un corps d'assez bonne humeur et assez inoffensif. Quoiqu'elle aime à faire du mal en petit, et même un peu à voler, elle n'en est pas encore arrivée au meurtre ni à la révolution. Ici, lorsque la populace a obtenu un petit succès momentané, au lieu de poursuivre son avantage, vite elle court à la curée, c'est-à-dire aux poches des curieux, et nos révolutionnaires les plus bruyants trouvent généralement leur ambition satisfaite par quelques montres et mouchoirs. Nous disons ces choses aux républicains de Paris, qui semblent désireux de trouver de la consolation où ils peuvent. La populace anglaise n'est ni politique ni belliqueuse. »

Nous recevons la lettre suivante :
Citoyen,

On se propose, dans la commune de Grenelle, de faire des visites domiciliaires, afin d'enlever aux ouvriers les armes qu'ils se sont procurées dans les journées de février. Cette mesure, dont on parle tout haut, est considérée comme essentiellement réactionnaire par la population ouvrière du pays. Je vous en donne avis pour que le comité puisse aviser.

Recevez, etc.

A. TOUSSENELLE.

7 mars 1848.

Nous ferons observer que nul n'a le droit de désarmer un citoyen, à moins d'être porteur d'un mandat en bonne et due forme émanant de l'autorité compétente. Tout fonctionnaire inférieur qui ordonnerait une pareille mesure assumerait sur lui une grave responsabilité. En ce cas, ainsi que le dit l'auteur de la lettre, le comité aviserait à faire punir le délinquant selon la loi.

Nous avons encore reçu communication du compte rendu suivant de la séance de la commission du gouvernement pour les travailleurs, tenue aujourd'hui 10 mars :

Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu, dans la salle de l'ancienne pairie, au palais du Luxembourg, la réunion générale des délégués des diverses corporations de Paris, au nombre d'environ deux cent cinquante. L'ordre le plus admirable a régné dans cette assemblée. Nul tumulte, nulle confusion, comme l'exemple en a été si souvent donné dans la même enceinte ou dans une autre. La sonnette, absente, est inutile.

MM. Louis Blanc et Albert, président et vice-président de la *commission du Gouvernement pour les travailleurs*, montent ensemble au bureau. Dès que M. Louis Blanc monte à la tribune, le plus religieux silence s'établit, et jusqu'à la fin de son discours il n'y a d'autre interruption que celle des applaudissements. L'effet produit par ses paroles a été immense. M. Louis Blanc s'est exprimé ainsi :

« Elus du travail, représentants de ceux qui produisent et qui souffrent, mes concitoyens, mes frères.

« En vous voyant réunis dans cette enceinte que le privilège avait choisie pour son sanctuaire, dans cette enceinte où l'on a fait tant de lois sans vous, malgré vous, contre vous, je ne puis me défendre d'une émotion profonde. A ces mêmes places où brillaient des habits brodés, voici des vestes que le travail a noblement usées, que peut-être ont déchirées de récents combats.

« Vous vous le rappelez : du haut de la tribune où je parle, un tribun des aristocraties évoquait naguère contre l'idée républicaine les plus sinistres puissances du passé, et à sa voix les pairs de France se levèrent dans un indicible transport; des législateurs à têtes blanches déployèrent des passions qu'on croyait endormies et glacées. Ici même la République de nos pères fut maudite; l'on osa défendre la République à nos enfants, et toutes les mains se levèrent pour jurer haine à l'avenir.

« Eh bien! le provocateur, au bout de quelques jours, avait disparu. Où sont-ils maintenant? Tout le monde l'ignore, et à leur place, c'est vous qui siégez, élus du travail. Voilà comment l'avenir a répondu. (Applaudissements unanimes.)

« Voilà comment l'avenir a répondu! Oui, il y a quelques jours, certains hommes, défenseurs du peuple, étaient calomniés à cause de lui. On disait qu'ils étaient des factieux, des hommes impossibles; qu'ils étaient des rêveurs. Eh bien! il s'est trouvé, grâce à la victoire du peuple et à son courage, que ceux qu'on appelait des factieux sont maintenant chargés de la responsabilité de l'ordre. (Bravos prolongés.)

« Il s'est trouvé que ceux qu'on appelait des rêveurs ont maintenant en mains le maniment de la société. Les hommes impossibles sont devenus tout à coup les hommes nécessaires. On les dénonçait comme les apôtres systématiques de la terreur; or, le jour où la révolution les a poussés aux affaires, qu'ont-ils fait? Ils ont aboli la peine de mort, et leur plus chère espérance est de pouvoir vous conduire un jour sur la place publique, et là, dans l'éclat d'une fête nationale, de vous inviter à détruire jusqu'aux derniers vestiges de l'échafaud. (Applaudissements immenses.)

« Grâces vous soient rendues, à vous délégués du peuple, par qui sont devenues possibles ces grandes choses; grâces vous soient rendues. Par vous, la France redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être. Elle se mettra de nouveau à la tête du mouvement de l'Europe, et quand la famille française aura été constituée, cette famille deviendra celle du monde. (Acclamations. Cris : Nous le jurons! nous le jurons!)

« Je sais, mes amis, vous me permettez ce mot, n'est-ce pas? (De toutes parts : Oui! oui!) je sais qu'il ne faut pas flatter le peuple; laissons les courtisans à la souveraineté des rois, parce que cette souveraineté repose sur la bassesse et le mensonge. (Bravo! bravo!) On ne doit au peuple que la justice et la vérité.

« Il m'est impossible, quoique vous soyez les délégués du peuple, de ne pas dire que la conduite du peuple, cette fois, a été admirable. Je le dis, parce que je parle en homme libre, et que je n'aurais pas craint, si le peuple eût été injuste ou violent, de le servir contre

lui-même, et il faut le dire bien haut pour qu'on sache en Europe ce que c'est que le peuple français quand il se lève avec l'idée républicaine dans l'esprit et le principe de fraternité dans le cœur.

« Oui le peuple a été admirable, non par le courage seulement, mais par la résignation, qui est le courage de la douleur. Des hommes sont venus ici, la pâleur sur le front, ayant faim, demandant du travail qu'on ne pouvait leur donner, et quand nous leur avons répondu douloureusement : « Attendez encore ! » nous les avons vus se retirer avec calme, dans le plus grand ordre, en criant : *Vive la République !* »

« Voilà ce qui ne saurait être dit sans larmes, voilà ce qui est digne d'une admiration éternelle ! »

L'assemblée entière crie par un mouvement spontané : *Vive le peuple !*

« Les questions à résoudre ne sont malheureusement pas faciles. En touchant à un seul abus, on les menace tous. D'une extrémité de la société à l'autre, le mal forme comme une chaîne dont il n'est pas possible d'ébranler un anneau sans que toute la chaîne s'agite. Voilà la difficulté de la situation, et elle n'est pas médiocre.

« Pour vous en donner un exemple frappant, le lendemain de la Révolution, qu'a demandé le peuple? la diminution des heures de travail; réclamation touchante, fondée sur des considérations héroïques. Nous demandons, a dit le peuple, une diminution des heures de travail pour qu'il y ait plus d'emploi à donner à nos frères qui en manquent, et pour que l'ouvrier ait une heure, au moins une heure, pour vivre de la vie de l'intelligence et du cœur. (Explosion d'applaudissements.)

« Voilà ce qui nous a été dit, et sur-le-champ, sans hésitation cette fois, après avoir pesé franchement avec le cœur la portée d'un pareil acte, nous avons dit : Il faut que cela soit, cela sera; advenue que pourra! (Nouveaux applaudissements.) Car l'homme ne saurait être considéré comme une machine; et si le progrès, tel que nous le rêvons, tel que nous espérons le réaliser graduellement; si ce progrès s'accomplit, il faudra qu'un jour, dans la répartition des heures de travail, l'intelligence et le cœur aient une plus grande part que le corps, parce que la meilleure partie de l'homme c'est son intelligence et son cœur. (Braves et applaudissements.)

« Mais quoi! diminuer les heures de travail, n'est-ce point porter atteinte à la production, pousser au renchérissement des produits, resserrer la consommation, courir risque d'assurer, sur nos marchés, aux produits du dehors, une supériorité qui, en fin de compte, pourrait tourner contre l'ouvrier lui-même? Ne dissimulons rien : c'est là une objection qui a quelque chose de fort sérieux. Elle prouve les travailleurs ont intérêt à apporter de la mesure dans leurs réclamations les plus légitimes; elle prouve que, pour être promptement réalisables, les vœux populaires ne doivent pas être trop impatients; elle montre enfin jusqu'à quel point, dans l'organisation économique actuelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable.

« Que d'exemples ne pourrais-je pas en fournir? Vous savez quelle concurrence meurtrière et immorale les machines font au travail humain, et combien de fois, instrument de lutttes aux mains d'un seul homme, elles ont chassé de l'atelier ceux à qui le travail donnait du pain. Les machines sont un progrès pourtant. D'où vient donc cette tragique anomalie? Elle vient de ce qu'au sein de l'anarchie industrielle qui règne aujourd'hui, et par suite de la division des intérêts, tout se transforme naturellement en arme de combat. Que l'individualisme soit remplacé par l'association, et l'emploi des machines devient aussitôt un bienfait immense, parce que, dans ce cas, elles profitent à tous et suppléent au travail sans supprimer le travailleur. (Bravo! bravo!)

« Vous le voyez, les questions que nous avons à étudier veulent être examinées dans leur ensemble. Ce qui est à chercher après-demain, demain, dans une heure, c'est le moyen de réaliser l'association, de faire triompher le grand principe de la solidarité des intérêts. Cette solidarité, il faut la faire passer dans le bien, car elle existe dans le mal. La société est semblable au corps humain, où une jambe malade interdit tout exercice à la jambe saine. Un lien invisible, mais réel et fatal, unit l'oppressé à la misère de l'opprimé. Oui, le moment vient tôt ou tard où cette solidarité éclate en expiations terribles.

« Qu'est devenu le roi de France, il y a quinze jours? qui s'en inquiète? Il s'est enfui dans un état misérable... Je m'arrête, sachant bien qu'il faut respecter le malheur. Et toutefois, quand le malheur est à ce point mérité, il est bon qu'il serve d'enseignement. A ceux qui souffrent d'un malheur injuste, à ceux-là surtout notre fraternelle pitié, une pitié immense! Revenons; plaider la cause des pauvres, c'est, on ne le répétera jamais trop, plaider la cause des riches, c'est défendre l'intérêt universel! Aussi ne sommes-nous ici les hommes d'aucune faction. Nous aimons la patrie, nous l'adorons, nous avons résolu de la servir dans l'union de tous ses enfants.

« Voilà sous l'empire de quels sentiments a été constituée la commission du Gouvernement pour les travailleurs. On s'est dit que le temps est venu, pour les hommes qui auraient l'audace de vouloir commander aux autres hommes, de s'absoudre à force de se rendre utiles; on s'est dit qu'il fallait enfin donner au pouvoir cette grande définition : [Gouverner, c'est se dévouer.

« Vous l'avouerez-je, mes amis? Quand on m'a nommé membre de cette commission, mon cœur, quelque effrayante que fût la tâche à remplir, a tressailli de joie et d'orgueil. J'allais donc me trouver au milieu de ces travailleurs dont le sort avait été l'objet de mes préoccupations les plus chères! J'allais pouvoir travailler à côté d'eux, avec eux, à la réalisation des idées que jusqu'alors je n'avais pu que confier à des livres, sans savoir si elles triompheraient jamais! Oui, j'en conviens, j'ai eu un moment d'immense orgueil. Si c'est un tort, pardonnez-le-moi : c'est le bonheur de ma vie. (Vives acclamations. — Cris : *Vive Louis Blanc !*)

« Maintenant laissez-moi vous dire le véritable caractère de la mission qui nous a été confiée. Etudier avec soin, avec amour les questions qui touchent à l'amélioration soit morale, soit matérielle de votre sort; formuler les solutions en projets de loi qui, après approbation du gouvernement provisoire, seraient sou-

mis aux délibérations de l'Assemblée Nationale, tel est le but de la commission de gouvernement pour les travailleurs.

« Ai-je besoin d'ajouter combien sera auguste une assemblée devant laquelle auront été portés les plus grands intérêts qui aient jamais ému les hommes? Car c'est de l'abolition même de l'esclavage qu'il s'agira : esclavage de la pauvreté, de l'ignorance, du mal; esclavage du travailleur, qui n'a pas d'asile pour son vieux père; de la fille du peuple qui, à seize ans, s'abandonne pour vivre; de l'enfant du peuple qu'on enlève à dix ou douze ans, dans une filature empestée? Tout cela est-il tellement conforme à la nature des choses, qu'il y ait folie à croire que tout cela doit changer un jour? Qui oserait le prétendre et blasphémer ainsi le progrès? Si la société est mal faite, refaites-la; abolissez l'esclavage! (Acclamations bruyantes.)

« Mais, encore une fois, rien de plus difficile, rien qui exige des méditations plus profondes, une prudence plus attentive. La précipitation ici pourrait être mortelle, et pour aborder de tels problèmes, ce n'est pas trop de la réunion de tous les efforts, de toutes les lumières, de toutes les bonnes volontés.

« De là, mes amis, l'appel que nous vous faisons, de manière que nous arrivions à étudier tous en famille.

« Vous êtes ici trop nombreux, vous le sentez bien, pour que votre concours permanent, quotidien, soit possible. Une commission n'avance rapidement dans ses travaux qu'à la condition d'avoir un nombre restreint de membres. Nous ne pourrions donc que donner communication, d'intervalle en intervalle, à l'assemblée des délégués, de chaque résultat important de nos travaux. (Oui! oui! — Très-bien!)

« Quand il s'agira d'une question spéciale relative aux ouvriers de telle ou telle profession, nous nous mettrons en rapport avec les délégués de cette profession. (De toutes parts : C'est cela!)

« Enfin, pour que votre pensée soit toujours présente, toujours vivante au milieu de nous, je vous prie de désigner dix d'entre vous, lesquels composeront un comité qui, d'une manière active, permanente, nous aidera dans nos recherches et nous dira vos souffrances, vos réclamations, vos vœux. » (Bravo! bravo!)

Un délégué : Ces dix délégués doivent-ils représenter l'assemblée?

Le citoyen président : Ils formeraient un comité que vous nommeriez entre vous délégués.

Un membre : Voici un moyen très-simple de nommer ce comité. Nous sommes tous ici des délégués nommés par les corporations des travailleurs. Nous sommes tous frères. Eh bien, pour éviter toute confusion et toute contestation, que le sort prononce entre nous, que des noms tirés au sort composent le comité.

M. Louis Blanc : Le moyen est excellent et des plus honorables pour les sentiments de tous. (Oui! oui!) Eh bien, un scrutin aura lieu séance tenante.

« Nous allons donc commencé nos travaux.

« Nous allons les continuer avec la plus grande activité, et je n'ai pas besoin d'ajouter avec le plus grand dévouement. Vous concevez bien que les hommes qui se sont donné la rude tâche de conduire les affaires dans un moment si difficile, où il y a tant d'obstacles à vaincre et tant d'ennemis implacables à se faire, ont dû avoir une conviction bien profonde, une résolution bien ferme; cette résolution, elle est arrêtée dans notre esprit; cette conviction, elle est inébranlable dans notre âme. Nous allons donc commencer nos travaux avec votre concours, avec votre appui, à l'aide de vos lumières.

« Voilà ce qu'il m'est bien doux de pouvoir proclamer. Nous avons, du reste, une belle mission à remplir; le temps des violences est passé, je l'espère.

« Dans la première révolution, nos pères ont été grands; ils ont été héroïques; ils ont épuisé toute l'amer-tume de l'œuvre que nous avons, nous, à poursuivre par la science et par l'étude. La fermeté, soyez-en sûrs, ne nous manquera pas; la patience ne nous manquera pas non plus.

« Dieu et le peuple aidant, nous irons devant nous, sans vaine frayeur des difficultés, sans fatigue au choc des obstacles, sans crainte devant les ennemis de la chose publique; et en croyant au progrès d'une foi résolue, en rendant à la justice cet hommage qu'il est impossible que son règne n'arrive pas, nous parviendrons à fonder sur des bases inébranlables notre grande et chère République! » (Applaudissements universels.)

M. Louis Blanc, appelé au dehors par des affaires urgentes : « Permettez-moi de vous quitter maintenant; mais au revoir, c'est-à-dire : au premier grand problème à résoudre, au premier acte patriotique à accomplir. Ici le rendez-vous ! »

(Toute la salle est debout; des ouvriers versent des larmes, en proie à une émotion inexprimable.)

Aussitôt après le départ du président, on procède au scrutin pour la formation du comité permanent de dix membres. Une urne est portée de banc en banc par un huissier. Chaque membre de l'assemblée y dépose un bulletin portant son nom et son adresse. Quand tous les noms sont réunis dans l'urne, un membre du bureau, M. Vidal, les mêle long-temps; puis dix noms sont successivement tirés.

M. Vidal ayant exprimé le désir que le tirage se fit par les mains d'un membre de l'assemblée, les cris de : Non! non! le bureau! se font entendre dans toute la salle. M. Vidal propose alors que deux membres se placent à ses côtés pour contrôler l'opération; cette proposition est également repoussée à l'unanimité : Non! non! Le mot de confiance est dans toutes les bouches.

Le sort ayant désigné plusieurs délégués de la même corporation, les membres dont la profession se trouvait déjà représentée ont renoncé avec une fraternelle abnégation à leur droit d'entrer dans le comité, afin que le plus grand nombre possible de corporations y eussent des représentants. Voici les noms des délégués qui doivent former le comité :

MM. Philippe Pointard, boutonniier en corne, rue de Ménilmontant, 44; à Belleville: Louis Perrin, armurier, rue de Provence, 2; Joseph Davoine, éperonnier, rue Popincourt, 66; Pierre Barré, peintre en voitures, rue du Colysée, 9; Jean-Célestin Lengros, menuisier en bâtiments, rue Bellefond, 5; Gustave Beraard, forgeron, rue des Bêtis-Hôtels, 12; Charles Brémont, fabricant de châles à façon, rue des Rosiers, 23; J.-B.

Médéric Hobry, tonnelier, rue et Ile Saint-Louis, 8; Xavier Chagniard, fondateur en fer, rue Saint-Charles, 5, à La Chapelle; Nicolas Arsène-Mouton Labrat, couvreur en bâtiments, rue de Sèvres, 92, à Vaugirard.

L'assemblée s'écoule dans le plus grand ordre, en demandant que le discours soit imprimé à un grand nombre d'exemplaires et distribué à leurs camarades qui n'ont pu l'entendre.

Mardi dernier, à trois heures, plus de 6,000 Allemands se sont réunis place du Carrousel, le drapeau national de l'Unité germanique (rouge-or et noir) en tête, réuni au drapeau républicain français par une banderolle portant l'inscription : *Fraternité*. L'important cortège s'est mis en marche vers l'hôtel de ville pour y présenter une adresse de félicitation au peuple français.

La députation a été reçue par M. Crémieux. M. Georges Herwegh a pris la parole et a exprimé en quelques paroles chaleureuses la sympathie des démocrates allemands pour la nouvelle République française, et a donné lecture de l'adresse voquée par plusieurs milliers d'Allemands. Nous en donnons ici le texte :

Les démocrates Allemands, à Paris, au peuple français.

Pour toute l'Europe, la démocratie est enfin décidée. Salut à toi, peuple français! A toi notre reconnaissance!

Trois grandes journées t'ont suffi pour rompre avec le passé, pour planter devant tous les peuples de la terre la lumière d'un monde nouveau.

Sous ton souffle puissant, l'étincelle de la liberté est devenue une flamme dont la clarté et la chaleur pénétreront jusque dans la chaumière la plus reculée.

La voix du peuple a parlé aux peuples, et les peuples saluent avec joie l'avenir que tu leur as dévoilé.

Réunis sur un même champ de bataille, ils sont prêts à livrer le dernier grand combat, le combat décisif pour la défense et la conquête des droits imprescriptibles de chaque homme.

Les idées de la nouvelle République française sont à la fois les idées de toutes les nations, et le peuple français a la gloire immortelle de leur avoir donné par sa révolution la sanction du fait.

Où, partout en Europe les idées démocratiques s'éveillent, partout des millions d'hommes sont prêts à vivre et à mourir pour elles; et tandis que la toute puissance des peuples fait des miracles, l'impuissance des soi-disant pouvoirs absolus apparaît d'une manière de plus en plus évidente.

La Suisse, forte de son courage et de son droit, a jeté un défi à leur faiblesse coalisée.... et ils n'ont rien osé contre elle.

L'Italie, régénérée, marche malgré toutes leurs menaces, à la conquête de son indépendance et de sa liberté, et ils hésitent encore....

L'Allemagne, enfin, ébranlée jusqu'au fond de ses entrailles par le cri d'émancipation qui a retenté en France, ne peut et ne veut rester en arrière dans la lutte pour laquelle son développement intellectuel lui a dès longtemps préparé le terrain.

La liberté s'ouvre un large passage, et la tyrannie elle-même est condamnée, par son aveugle résistance, à la seconder et à devenir sa complice.

Peuple français! nous te tendons la main pour marcher côte à côte avec toi vers l'avenir.

Quelle que soit notre tâche, nous sentons grandir nos forces avec les dangers du combat.

Nous ne te demandons qu'une chose : maintiens ta propre liberté, l'unique bien digne d'être maintenu.

Conserve à tous tes enfants ce que tous ont conquis; et la seule assistance que nous te demandons, c'est que tu restes fidèle à toi-même, et que tu répondes par un écho sympathique à l'Allemagne, lorsque, délivrée un jour par des bras allemands, elle poussera vers toi ce cri : *Vivent la liberté, l'égalité, la fraternité! Vive la démocratie! Vive la République européenne!*

M. Crémieux a répondu à cette adresse par une allocution où il a exprimé avec bonheur les sentiments de fraternité qui doivent unir la France et l'Allemagne.

Les démocrates allemands se sont ensuite rendus au pied de la colonne de Juillet, et là, tête nue, ils ont chanté avec enthousiasme des hymnes patriotiques en allemand et en français.

Cette imposante manifestation a produit une profonde sensation sur la population parisienne, et aura un grand retentissement dans toute l'Europe.

Dépêche télégraphique.

(Reçue par le *Courrier de Lyon*.)

Le chef de service maritime à M. le ministre de la marine. Marseille, 7 mars, 8 heures du soir.

Le capitaine du *Philippe-Auguste*, venant d'Alger, déclare que le prince de Joinville et le duc d'Aumale sont partis d'Alger le 3 courant à bord du *Solon*. Il ajoute que le bâtiment à vapeur paraissait faire route pour Gibraltar, et que rien de nouveau ne se passait en Algérie.

Étranger.

SUISSE.

Le ministre des affaires étrangères a reçu du gouvernement de Fribourg la communication suivante :

Fribourg, le 3 mars 1848.

Au Gouvernement provisoire de la République française. Messieurs,

La France, toujours à la tête des nations, vient de franchir un nouvel abîme, celui qui l'éloignait de la démocratie.

Elle a renversé un régime déloyal et corrompu, et avec lui la barrière qui séparait la nation française du peuple helvétique.

Accompli avec autant de calme que de grandeur, cette Révolution providentielle va préparer l'émancipation des peuples.

Elle anéantit les dernières espérances du Sonderbund, déjoue les complots de l'absolutisme, consolide nos nouvelles institutions et ranime entre les deux

pays ces vives sympathies que tous les efforts d'un gouvernement parjure n'ont pu détruire.
La Suisse entière a salué votre avènement avec acclamation. Le canton de Fribourg, petite mais vieille République, regretterait que son admiration et son dévouement restassent inaperçus. Il vous en offre le tribut. Les nobles et bienveillantes paroles que le ministre des affaires étrangères a adressées au chargé d'affaires de Suisse par intérim nous font espérer que désormais la grande nation française et le peuple suisse se prêteront un mutuel appui dans la défense comme dans les conquêtes de la liberté. Le canton de Fribourg s'estimera heureux de prêter son faible concours à l'œuvre de la civilisation européenne.

TROUBLES EN ANGLETERRE.

L'émeute persiste en Angleterre. Une dépêche télégraphique datée de Manchester, 9 mars à trois heures après midi, porte ce qui suit :
« Les désordres continuent avec la même intensité, et la populace, chassée des districts où elle s'était assemblée et où elle avait commencé ses déprédations, a parcouru d'autres parties de la ville. Cependant, la police s'est promptement portée au devant d'elle, et aucun malheur n'a encore eu lieu. Au moulin de MM. Birley, la police et les hommes employés dans cette vaste manufacture ont opposé une vive résistance. Une lutte s'est engagée dans Black-Fiar-Street, près de l'Exchange, entre les émeutiers et un fort détachement de police commandé par le capitaine Willis, qui n'a pas fait preuve d'une grande modération. Toutefois les perturbateurs ont été pour le moment mis en fuite. Toutes les boutiques se sont temporairement fermées. »

Le peuple anglais et la République française.

Les marques de la plus vive sympathie nous sont données par nos voisins d'outre-mer. A Dublin, à Drogheda (Irlande) et en Angleterre, on signe des adresses au peuple français.

Voici un extrait de l'adresse des ouvriers de Drogheda :

« La clémence du peuple français, manifestée par ses chefs élus en abolissant la peine de mort pour délits politiques, a contribué à sanctifier le dernier recours d'un peuple opprimé, le droit de se révolter contre l'injustice lorsque toute autre réparation lui est refusée. Les despotes avaient dit que le pillage, le meurtre, le vice et l'infidélité étaient synonymes de la révolution. La vertueuse longanimité du peuple français a démontré la fausseté de leurs assertions. Au nom du peuple irlandais opprimé, les hommes de Drogheda offrent leurs félicitations aux citoyens de Paris, riches et pauvres, aux braves soldats qui ont refusé de tirer contre le peuple, et à la garde nationale, qui a si noblement fraternisé avec les défenseurs de la liberté. Les gardes nationaux se sont rappelés qu'étant soldats, ils étaient aussi hommes et citoyens de France. Les hommes de Drogheda supplient le grand-maître de tous (Dieu) de protéger la République française comme un monument de la bravoure, de la sagesse, de la modération du peuple français. » (La lecture de cette adresse a provoqué de vifs applaudissements.)

Nous avons dit que les repealers de Dublin avaient voté aussi une adresse de félicitations. Le but des repealers de Dublin paraît être d'envoyer à Paris une grande députation pour féliciter le Gouvernement provisoire et le peuple français. Les membres de la corporation sont invités à venir en costume municipal, et les diverses industries suivront leurs orchestres et leurs bannières.

Le *Morning advertiser* rend compte d'un meeting qui a eu lieu le 8 dans National-Hall-Holborn. Cette démonstration aura le plus grand retentissement.

M. James Watson, ouvrier, appelé au fauteuil, a dit que l'assemblée allait entendre le rapport de la députation qui avait été chargée de se rendre à Paris pour féliciter la République française.

Les membres de la société d'Apollon chantent la *Marseillaise*.

M. Linton, un des membres de la députation qui a été à Paris, rapporte au meeting les remerciements du peuple français et de la République française. La députation a été reçue à Paris de la manière la plus amicale, la plus cordiale. (Ecoutez !)

L'orateur a été témoin oculaire de la cérémonie des funérailles des victimes, et jamais plus imposant spectacle n'a captivé les regards des hommes. L'ordre le plus parfait a présidé à cette touchante cérémonie. Les classes moyennes en France paraissent être bien décidées à soutenir le Gouvernement provisoire. Je me suis volontairement mêlé parmi les ouvriers français, et je puis dire que parmi eux règne le sentiment le plus amical pour les ouvriers anglais. (Ecoutez !) Un des plus grands hommes d'Etat de la France, dont j'ai eu l'honneur d'avoir une audience, m'a dit que si jamais la France était forcée de faire la guerre à l'Angleterre, ce ne serait pas contre le peuple anglais, mais contre le gouvernement de l'Angleterre que la France se battrait. (Applaudissements.)

M. Collect, autre membre de la députation, déclare que les rangs des hommes en blouse chargés de la garde de l'hôtel de ville se sont ouverts devant la députation anglaise lorsqu'elle a déclaré qu'elle venait, au nom du peuple anglais, féliciter la jeune République. Admise près le premier secrétaire du Gouvernement, la députation anglaise a fait allusion aux bruits qui couraient au dehors sur les dispositions belliqueuses de la République. Il leur a dit qu'il n'en était rien, mais que la France ne permettrait pas à l'Autriche de se mêler des affaires de l'Italie. (Applaudissements.)

Quant à l'Angleterre, la République désire entretenir avec elle les relations les plus amicales.

ALLEMAGNE.

La situation intérieure de l'Autriche se dessine d'une manière très-nette et très-révolutionnaire, surtout en Bohême et en Hongrie.

Nous lisons dans le journal du roi de Prusse :
HONGRIE. — *Presbourg*, 3 mars. — « Ce qu'on avait pressenti est arrivé. Les événements de Paris ont exalté l'opposition, et maintenant elle présente hardiment son plan. Nous ne sommes plus qu'à un pas de la révo-

lution. Hier la séance a duré jusqu'à dix heures du soir. — Aujourd'hui, il a été décidé par la seconde chambre, sur la proposition de M. L. de Rossuth, chef de l'opposition, qu'on enverrait à Vienne une députation pour demander immédiatement la nomination d'un ministère d'Etat responsable composé de Hongrois seulement, le redressement de tous les griefs et un changement de constitution sous les auspices de la diète. — A quatre heures après midi, il y aura une nouvelle séance dans laquelle on formulera les divers points qui seront adoptés. — Dans la même séance, on a demandé que le Gouvernement rendit compte de l'état de la banque nationale. Mais M. de Kossuth a fait rejeter cette proposition en disant que cette banque était une institution privée de Vienne, qui n'avait aucune relation gouvernementale avec la Hongrie. »

Nous lisons encore dans le journal du roi de Prusse :
BOHÈME. — *Prague*, 3 mars. — « Hier, vingt membres des Etats qui jouissent de la plus haute considération, à raison de leur position de fortune et de leurs sentiments, ont adressé à la commission de la diète une déclaration par laquelle ils demandent que l'on fournisse aux Etats de la Bohême l'occasion de présenter une adresse au souverain pour lui renouveler l'assurance de leur dévouement et de l'empressement avec lequel ils prêteront la main à toute extension de la représentation des Etats. En conséquence, ils prient la commission de hâter la convocation d'une assemblée. »

La *Gazette d'Augsbourg*, le journal du capitaine Metternich, après avoir constaté que chaque heure peut amener un changement en Lombardie, proteste de son désir de maintenir la paix. La *Gazette* a déjà oublié les rodomontades du manifeste de M. de Metternich que nous avons publié hier. Voici ce que dit la bonne *Gazette*, qui tremble de voir tomber en morceaux cet empire d'Autriche qui craque de tous côtés. La *Gazette* écrit sous la rubrique de Vienne, 3 mars :

« En ce moment, il s'agit de s'occuper non de la divergence d'opinions, mais de maintenir la tranquillité, et, s'il est possible, la paix au dedans et au dehors. Personne n'interviendra dans les affaires de la France, et de même qu'on a laissé la Révolution de Juillet établir son trône, on laissera la République se consolider autant que les frontières d'Allemagne et d'Italie seront respectées. Personne dans le monde ne peut désirer la guerre. »

La *Gazette* ne sait plus ce qu'elle a fait des traités de 1815, que la République a déclarés bel et bien être déchirés.

Nous lisons au contraire dans la *Gazette* :

« Un seul fait peut donner une idée de la disposition générale des esprits depuis la révolution française. Une tragédie vient d'être donnée au Burg-Théâtre (théâtre national), dans laquelle Agnès Sorel représentée à Charles VII les malheurs de l'Etat, et l'exhorte au courage. Les spectateurs ont vivement applaudi les mots de patrie et de liberté. L'auteur de la pièce est appelé chaque soir. »

Pauvre Metternich !
— Tous les petits Etats de l'Allemagne suivent le mouvement. On écrit de Hanovre, 6 mars, à la *Gazette de Cologne* :

« Aujourd'hui, les magistrats et les présidents de la bourgeoisie ont résolu d'adresser une pétition au roi pour demander : 1° la représentation du peuple auprès de la diète germanique ; 2° la convocation prochaine des Etats. — Une commission a été nommée pour faire d'autres propositions aux Etats. La pétition a été remise à un aide de camp du roi. »

SAXE.

Les censeurs eux-mêmes demandent l'abolition de la censure. Le peuple demande un changement non pas seulement de ministre, mais de système.

On écrit de Leipzig, 6 mars, à la *Gazette de Cologne* :

« Le ministre de l'intérieur, de Falkenstein, a donné sa démission, qui est acceptée. Cela ne suffit pas ; la Saxe demande un ministère composé d'hommes investis de toute la confiance du peuple. Il ne s'agit pas seulement de renvoyer un ministre, mais de changer le système. Pour cela il faut que tout le ministère soit renvoyé. — D'autres villes de Saxe ont suivi notre exemple, en votant des adresses au roi ; mais Dresde ne s'est pas encore prononcée. Les censeurs de Leipzig viennent aussi d'adresser au ministère une déclaration portant qu'ils considèrent la censure comme une institution aussi nuisible aux intérêts publics qu'aux intérêts privés. En conséquence, les censeurs eux-mêmes demandent l'abolition de cette institution. »

ESPAGNE.

Chambre des députés. — Séance du 3 mars.

M. Olozaga attaque vivement les mariages espagnols. Il y voit les principales causes de la chute du trône de juillet. La conduite de Louis-Philippe a trouvé dans cet orateur un censeur implacable. Le peuple français ne pouvait pas, ne devait pas consentir à jouer le rôle qu'un gouvernement funeste lui imposait ; il ne pouvait pas, il ne devait pas être un instrument rétrograde. La politique de résistance a fini comme elle devait finir. Comme roi et comme homme, Louis-Philippe avait manqué d'une manière perfide à ses engagements ; il est tombé : terrible expiation réservée aux rois qui manquent à leur parole.

Faits divers.

Nous avons reçu ce soir communication officielle de ce qui suit :

« L'ambassadeur d'Angleterre a communiqué aujourd'hui à M. de Lamartine deux dépêches, il est question de l'ex-roi Louis-Philippe, de sa famille et de ses ministres réfugiés sur le sol britannique. Lord Palmerston prémunit l'opinion contre l'idée que l'hospitalité donnée par l'Angleterre à la famille déchue du trône soit une marque de sympathie politique de nature à inquiéter la France sur les bonnes relations entre les deux peuples ; il engage lord Normanby à bien convaincre le gouvernement provisoire de la République qu'il n'y a dans cet asile et dans ces égards accordés à

de grandes infortunes d'autre signification que celle de l'hospitalité même.

« Les président et chancelier. »

« Le ministre de Danemark est venu aujourd'hui au ministère des affaires étrangères témoigner auprès de M. de Lamartine des bonnes dispositions de son gouvernement envers le nouveau gouvernement français, et en même temps il lui a donné l'assurance qu'il s'empresserait de reconnaître la République aussitôt que les usages diplomatiques le permettraient. »

« Le prince de Ligne, ambassadeur de S. M. le roi des Belges, a eu aujourd'hui une conférence officielle avec M. de Lamartine, et lui a communiqué une dépêche de M. d'Hosschitt, dont le sens est à peu près celui-ci :

« Je vous prie de voir sans retard M. de Lamartine pour lui exprimer mes sentiments de satisfaction pour la loyauté et la franchise de ses déclarations. Dites-lui, s'il vous plaît, qu'elles ont été vivement appréciées par le gouvernement du roi, et que dans nos rapports avec la France, nous userons de la même franchise et de la même loyauté. Nous avons à cœur de conserver à ces rapports le caractère le plus amical et le plus bienveillant. »

« L'ambassadeur a également eu mission d'assurer le gouvernement de la République que les milices appelées en Belgique sous le drapeau n'avaient aucun but agressif ou hostile contre la République, et n'avaient d'autre objet que d'assurer contre toutes les puissances la neutralité belge. Il a renouvelé l'assurance donnée par le gouvernement belge de reconnaître la République aussitôt que l'Assemblée nationale l'aura sanctionnée, et il est chargé, en attendant, d'entretenir les rapports les plus amicaux entre les deux peuples. »

« L'ambassadeur de Sardaigne a été chargé par sa cour de lire officieusement à M. de Lamartine une dépêche de son gouvernement, assurant le ministre des affaires étrangères des dispositions les plus amicales à reconnaître la République. »

On écrit de Lyon, le 7 mars :

« Une bande de malfaiteurs s'est ruée hier, dans l'après-midi, sur la commune de Sainte-Foy, avec l'intention de voler et de piller les habitations. La garde nationale s'est portée à la rencontre de cette bande au moment où elle pénétrait chez le maire, et où celui-ci était sommé, le pistolet sous la gorge, de livrer l'argent et les objets précieux renfermés dans sa maison. A l'arrivée des citoyens armés, ces malfaiteurs ont pris la fuite dans toutes les directions, en sorte que trois arrestations seulement ont pu être faites. »

« Un piquet de gendarmerie, suivi d'artilleurs à cheval, qui parcourait les campagnes situées sur le plateau de Sainte-Foy, étant arrivé sur ces entrefaites, s'est emparé de ces trois individus et les a conduits à l'hôtel de ville de Lyon. On assure que deux d'entre eux ont été reconnus par la police de Lyon pour des forçats libérés. »

Au citoyen Sobrier.

Le 8 Mars 1848.

LE RÉVEIL DES TRAVAILLEURS.

Air du Chant du Départ.

Le triomphe n'est beau qu'autant qu'il est utile.

Alerte ! soyons vigilants :
Conquérants glorieux d'un droit indélébile,
Disputé pendant six mille ans,
Si la fourbe, si le délire
Osaient rallumer le brandon,
Courons, s'il le faut, au martyre,
Arnés du fer et du pardon !
La fraternité, qui nous guide,
Nous ouvre l'ère du bonheur :
Honte, honte au liberticide,
Anathème au profanateur !!!

Assez, assez d'horreurs, assez de turpitude,
Assez de basses trahisons !
Philistin, égaré dans ta décrépitude,
Vois ces innombrables Samsons :
Au temple que Dieu nous destine,
Hâte-toi de nous recueillir,
Ou dans une immense ruine
Ce temple va t'ensevelir !...
La fraternité, qui nous guide,
Nous ouvre l'ère du bonheur :
Honte, honte au liberticide,
Anathème au profanateur !!!

A l'aspect douloureux de nos cuisantes peines,
Quand vit-on s'assombrir vos jours ?
Au tableau palpant des misères humaines
Vous restez aveugles et sourds !
Une perversité profonde
Pousse vos instincts déchainés ;
Le veau d'or est le Dieu du monde,
Le Dieu du monde où vous réglez !...
La fraternité, qui nous guide,
Nous ouvre l'ère du bonheur :
Honte, honte au liberticide,
Anathème au profanateur !!!

Nous, pauvres parias d'un monde frénétique,
Restons unis, serrons nos rangs :
Qu'au mot de liberté, qu'au cri de République,
Disparaissent tous les tyrans !
Les peuples, en ce jour suprême,
Attendent leur félicité ;
La France attend son diadème,
Et le globe son unité ! ! !
La fraternité, qui nous guide,
Nous ouvre l'ère du bonheur :
Honte, honte au liberticide,
Anathème au profanateur !!!

J. JOURNET.

L'un des gérants, rédacteur en chef : CAHAIGNE.

Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.